

REGLEMENT PARTICULIER DEFINITIF COUPES d'AUTOMNE

L'Association Sportive Automobile Armagnac Bigorre

Nom de l'épreuve : **Coupes d'Automne**

Circuit : **Paul Armagnac - NOGARO**

Date de l'épreuve : **10 - 11 & 12 septembre 2021** nombre de jours **3**

Niveau de l'épreuve **National _ P.E.A.**

Permis d'organisation Ligue Sport Auto Occitanie MP n° **N40** délivré le **20 Juillet 2021**

Permis d'organisation FFSA n° **457** délivré le **26 Juillet 2021**

Ce meeting compte pour le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	DEL SANTO Franck	licence n° 3166
Membres :	GALARD Bernard	licence n° 4608
	VERGNES Michel	licence n° 1740
Commissaire sportif Stagiaire :	CHEVALIER Thierry	licence n° 242474

Coordinateur de l'épreuve :

PASCOUAT René licence n° 14181

Directeurs de Course :

NIEL Jean-Marc licence n° 129470

HULOT René-Jean licence n° 7288

Commissaires Techniques :

BUREAU Jean-Raphaël licence n° 15302

IMBERT Jean-François licence n° 170395

Commissaire responsable du Parc Fermé : BUREAU Jean-Raphaël licence n° 15302

Médecin Chef : BECOUARN Yves licence n° 111355

Commissaire délégué à la sécurité : SARTHE Robert licence n° 9228

Commissaires Sportifs Chargé des relations avec les concurrents :

MIO BERTOLO Jean-Jacques licence n° 1297

Pilotes du Safety Car : LESCOS Didier licence n° 40536

Chronométrage : Responsable : LARET Mickaël licence n° 125482

Chargée de Presse : ESTENAVE Marie-France

1.2P. HORAIRES EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives et techniques le **10 Septembre 2021 de 08 h 00 à 12 h 00**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au **7 septembre 2021** auprès de chaque Responsable de plateau

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

**CATERHAM 420R _ CATERHAM ROAD _ CATERHAM ACA _ TWIN CUP _
WOLF THUNDER _ BERLINES TTE**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : **néant**

Publicité facultative (par catégorie) : **néant**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit **Paul ARMAGNAC** bénéficie d'une licence de parcours n° **19** valable jusqu'au **17 mars 2023**

Il sera obligatoirement parcouru dans le **sens des aiguilles d'une montre**.

Longueur du circuit : **3 636 mètres**

Pôle : **à droite départ ARRETE _ Pôle à gauche départ LANCE**

Nombre de voitures admises :

- CATERHAM ACA _ ROAD _ 420R : Essais : 54 _ Course : 44
- WOLF THUNDER : Essais : 42 _ Course : 36
- BERLINES TTE : Essais : 74 _ Course : 62
- TWIN CUP : Essais : 60 _ Course : 50

Panneau officiel d'affichage : **Tour de contrôle**

Salle de briefing : **1^{er} étage en dessus des stands**

Parc fermé : **à l'arrière du bâtiment technique**

PARC CONCURRENTS – PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- ➔ L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- ➔ Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- ➔ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux Concurrents et autres utilisateurs de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes etc....

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

6.5.1.3 TRANQUILITE PUBLIQUE – ENVIRONNEMENT – REGLEMENT INTERIEUR

Les normes sonores doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Les démarrages moteurs sans accélération sont tolérés de 19 h 00 à 22 h 00 et à partir de 8 h 00.

De 22 h 00 à 8 h 00 aucun démarrage moteur n'est autorisé.

Tous les déchets spécifiques tels que pneumatiques ou bidons devront être remportés.

Des fûts de récupération d'huile sont à disposition sur le paddock.

Les participants et Organisateur devront respecter le Règlement intérieur en annexe.

ARTICLE 10P. PRIX

Néant

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **10**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2 de 9kg poudre & 1 de 6l eau + additif.**

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** **36**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

***Nota :** les postes 14 & 14bis seront sans Commissaire. Ces postes sont couverts par le poste 13 qui lui comprend des Commissaires ainsi que des feux.*

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé** d'un centre médical permanent.

Le circuit **est équipé** d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **NON**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : « **même organisateur** ».

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques : **sans objet.**